

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT DE LA SOMME****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME**

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**DATE :

. de la convocation : 03.05.2022

. d'affichage : 11.05.2022

N° de la délibération : 2022-73NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 39

. votants : 57

L'an deux mille vingt deux, le neuf mai, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, CARPENTIER Pierre, FRIZON Hervé, Mme VASSEUR Julie, MM. ORIER Francis, LEFEBVRE Eric, FRISON Fabrice, GRAVET Jacques, MERESSE Christian, MERLIER Jacques, WISSOCQ Jean-Marc, BECQUERELLE David, POTIER Bruno, Mme TOTET Fanny, MM. FORMAN Nicolas, RIMETTE Jean-Michel, Mmes GENSE Caroline, RAGUENEAU Françoise, MM. URIER Francis, SALOME André, BELLARD Joël, MARTIN Michel, MUSEUX Gérard, JOLY Vincent.

M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. LALOI François.  
M. CARPENTIER Pierre avait donné pouvoir à M. BOITEL Francis.  
M. FRIZON Hervé avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.  
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à Mme CHAPUIS-ROUX Elodie.  
M. ORIER Francis avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.  
M. LEFEBVRE Eric avait donné pouvoir à Mme POLIN Justine.  
M. FRISON Fabrice avait donné pouvoir à M. HAY Francis.  
M. MERLIER Jacques avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.  
M. WISSOCQ Jean-Marc avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoît.  
M. POTIER Bruno avait donné pouvoir à M. SLOSARCZYK Florian.  
Mme TOTET Fanny avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.  
M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.  
Mme RAGUENEAU Françoise avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.  
M. URIER Francis avait donné pouvoir à Mme POLLARD Corinne.  
M. SALOME André avait donné pouvoir à M. RIOJA José.  
M. BELLARD Joël avait donné pouvoir à M. DOUTART Jean-Luc.  
M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.  
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. BLONDELLE Pascal.  
Mme GENSE Caroline était représentée par Mme GOMBART Sabine, suppléante.

Secrétaire de séance : Mme SPRYSCH Aline

-----  
**OBJET :**

**BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »**  
**COMPTE DE GESTION 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budgétaire 2021,

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 du budget annexe « Assainissement collectif » a été réalisée par le comptable public du SGC de Montdidier.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes.

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif de l'ordonnateur et celles du compte de gestion du comptable public,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 39 voix pour,

Ne prennent pas part au vote (M. BARBIER M., Mmes CHAPUIS-ROUX E., DELEFORTRIE E., MM. DUCAMPS T., FRISON F., Mme GOMBART S., MM. HAY F., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme MERCIER M.E., MM. MEREL M., ORIER F., POTIER B., SLOSARCZYK F., Mmes VASSEUR J., VERGULDEZOONE N., M. ZOIS C.).

Approuve le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021 du budget annexe « Assainissement collectif », dont les écritures sont conformes au compte administratif de la Communauté de Communes pour le même exercice.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président,